



PLAN D'AFFECTATION DES ZONES



ECHELLE 1:5000

CONDITIONS D'APPROBATION

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n° 3 du: 19 janvier 2018

Adopté par le Conseil communal de Granges, le: 26 février 2018

Le Syndic  La Secrétaire 

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, 30 JAN. 2018

Le Conseiller d'Etat, Directeur 

Janvier 2018
17192-PAZ_5000-gc_sde-171215

urbaplan

- LEGENDE**
- ZONES D'AFFECTATION**
- zone de village
 - zone résidentielle à faible densité A
 - zone résidentielle à faible densité B
 - zone d'activités
 - zone libre
 - zone d'intérêt général
- AUTRES ZONES**
- zone agricole
 - aire forestière
- ELEMENTS SUPERPOSES**
- PERIMETRES SUPERPOSES**
- périmètre de permis pour l'équipement de détail obligatoire
 - périmètre à prescriptions particulières selon RCU
 - périmètre archéologique
- SECTEURS SUPERPOSES**
- dangers naturels selon carte des dangers (danger élevé, modéré, faible, résiduel et indicatif)
 - mouvements de terrain (modéré et indicatif)
 - crues
 - espace réservé aux eaux
 - espace réservé modulé / limite de construction modulée
 - corridor inconstructible (4m de part et d'autre de l'axe)
- ELEMENTS PROTEGES SUPERPOSES**
- biens culturels mis sous protection: catégories 1, 2 et 3, objets divers
 - chemins historiques selon inventaire IVS
 - catégorie 1
 - catégorie 2
 - boisement hors forêt (haies, bosquets): protection sur l'ensemble du territoire communal, selon LPNat (art. 11 RCU)
- AUTRES ELEMENTS SUPERPOSES**
- bâtiment non soumis à l'indice
 - constatation de la nature forestière effectuée
- INFORMATIONS INDICATIVES**
- cours d'eau à ciel ouvert
 - cours d'eau sous tuyau (tracé indicatif)
 - ligne électrique aérienne haute tension
 - réseau de gaz basse pression
 - étapes d'aménagement
 - site pollué
 - limite communale

